

CAN/ULC-S515
Suj. ULC C822

Le 18 juillet 2008

BULLETIN D'ACCRÉDITATION N° 2008-14

Destinataires : Clients répertoriés des engins automobiles de lutte contre l'incendie;
N° de code de catégorie : AZYFC
Représentants des services extérieurs

Objet : Deuxième édition de la norme CAN/ULC-S515-04, Norme sur les engins automobiles de lutte contre l'incendie,

L'inspection et les essais de fonctionnement des engins automobiles de lutte contre l'incendie sont effectués conformément à l'édition la plus récente de la Norme sur les engins automobiles de lutte contre l'incendie, CAN/ULC-S515-04.

L'étiquette ULC actuelle, apposée sur les engins automobiles de lutte contre l'incendie une fois l'inspection et les essais de fonctionnement terminés, a été modifiée de manière à inclure le numéro de cette édition de la norme. Plus précisément, la mention « Norme – CAN/ULC-S515-04 » a été ajoutée sous le numéro de série de l'étiquette.

Afin de normaliser officiellement l'inspection et les essais de fonctionnement des engins automobiles de lutte contre l'incendie, les Laboratoires des assureurs du Canada présentent les pages d'annexe normalisée (PAN) pour cette catégorie. Celles-ci remplaceront les pages d'annexe actuelles dans chaque procédure de service de suivi du client. Aucun changement relatif à l'inspection et aux essais de fonctionnement actuels des engins automobiles de lutte contre l'incendie ne sera apporté au moment de l'entrée en vigueur des PAN. En conséquence, après le 31 décembre 2008 toutes les inspections sur place seront faites conformément aux exigences des PAN.

LABORATOIRES DES ASSUREURS DU CANADA

Normand Breton
Directeur de la réglementation et ingénieur en chef

c. c. J.Velander ULI, T.Hillenbrand ULI
J.Robertson ULC, M.Oughton ULC

